### RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Place Bonaventure, portail Sud-Est 800, rue de La Gauchetière Ouest 7 ième étage Montréal Québec H5A 1L6

FAX pour soumissions: (514) 496-3822

# INVITATION TO TENDER APPEL D'OFFRES

Tender To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

# Soumission aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

#### Issuing Office - Bureau de distribution

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Place Bonaventure, portail Sud-Est 800, rue de La Gauchetière Ouest 7 ième étage Montréal Québec H5A 1L6 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions or Partie 2 pour Clauses et Conditions

	VOI	r Partie	2 pour Clauses et Condition	
Title - Sujet				
Réfection accès et stationnemer	nt			
Solicitation No N° de l'invitati	on	Date		
EF997-130359/A		2012-0	5-30	
Client Reference No N° de réf	érence du client	GETS R	Ref. No N° de réf. de SEAG	
EF997-130359		PW-\$N	ITC-825-12047	
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FM	S No./N°	VME	
MTC-2-35036 (825)				
<b>Solicitation Closes -</b>	L'invitation pre	end fi	n Time Zone	
at - à 02:00 PM	<b>,</b>		Fuseau horaire	
			Heure Avancée de l'Est	
on - le 2012-06-19			HAE	
F.O.B F.A.B.				
Plant-Usine: Destination	: 🗸 Other-Autre:			
Address Enquiries to: - Adress			Buyer Id - Id de l'acheteur	
•	er toutes questions a.		mtc825	
Leporé, Denis  Telephone No N° de téléphone FAX			No N° de FAX	
(514) 496-3653 ( )			4) 496-3822	
` ' ` '		[(514)	496-3822	
Destination - of Goods, Service	•			
Destination - des biens, service TPSGC - SCC	es et construction:			
Complexe pénitencier de Laval				
Secteur du centre de formation				
Laval (Québec)				
i				

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address	
Raison sociale et adresse du fournisseu	r/de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to s	ign on behalf of Vendor/Firm
(type or print)	
Nom et titre de la personne autorisée à s	_
de l'entrepreneur (taper ou écrire en cara	acteres d'imprimerie)
Signature	Date



Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions N° du documentEF997-130359/A

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Public Works and Government Services Canada

							VOIL Par	Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions	s et conditions
tem (		Dest. Code	Inv. Code	ş	U of I	Unit Price/	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Delivery Rea	Del Offered
Article	Description	Dest.	Fact.	Qté	U. de D.	Destination	Plant/Usine	Livraison Req. Liv. offerte	Liv. offerte
-	1 Laval - Pavage	EF997	EF997	1000	LOT	\$	XXXXXXXXXX		
	Demande de service de			,					
	construction								
_	Réfection du pavage								
	Complexe Laval - Collège du								
_	personnel								

EF997-130359/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EF997-130359

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

MTC-2-35036

Buyer ID - Id de l'acheteur

mtc825

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

INVITATION À SOUMISSIONNER

#### **AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES**

DANS LA CLAUSE R2710T, INSTRUCTIONS GÉNÉRALES AUX SOUMISSIONNAIRES, L'ARTICLE IG01 "CODE DE CONDUITE POUR L'APPROVISIONNEMENT" EST SUPPRIMÉ ET REMPLACÉ PAR L'ARTICLE SUIVANT, "CODE DE CONDUITE ET ATTESTATIONS" INCORPORÉ DANS CE DOCUMENT.

DANS LA CLAUSE R2710T - INSTRUCTIONS GÉNÉRALES AUX SOUMISSIONNAIRES, L'ARTICLE IG12, "ACCEPTATION DE LA SOUMISSION" EST SUPPRIMÉ ET REMPLACÉ PAR L'ARTICLE SUIVANT, "REJET D'UNE SOUMISSION" INCORPORÉ DANS CE DOCUMENT.

CE DOCUMENT NE COMPORTE AUCUNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

LES CLAUSES CITÉES EN RÉFÉRENCE PAR UN NUMÉRO DANS CE DOCUMENT (EX; R2810D) SONT DISPONIBLES SUR LE SITE WEB SUIVANT DE TPSGC: <a href="http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp">http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp</a> (pour procéder à une recherche, sélectionner "Rechercher dans les CCUA" et inscrire le numéro de référence de la clause dans la case <a href="https://crua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp">ID</a> )

#### **CONDITIONS D'ASSURANCE**

Les conditions d'assurance de cet appel d'offres sont modifiées. Consulter les conditions supplémentaires.

Solicitation No. - N° de l'invitation Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur

EF997-130359/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

mtc825

EF997-130359 MTC-2-35036

## **TABLE DES MATIÈRES**

#### INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01	Documents of	de soum	ission

- IP02 Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
- IP03 Visite des lieux
- IP04 Révision des soumissions
- IP05 Résultats de l'appel d'offres
- IP06 Fonds insuffisants
- IP07 Période de validité des soumissions
- IP08 Documents de construction
- IP09 Envoi de la soumission par télécopieur ou courriel
- IP10 Sites Web
- IP11 Code de conduite et attestations
- IP12 Rejet d'une soumission

### INSTRUCTIONS GÉNÉRALES AUX SOUMISSIONNAIRES (IG) - R2710T (2011-05-16)

R2710T est inclus par renvoi et est disponible au site Web suivant

http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/rese-fra.jsp (pour procéder a une recherche inscrire R2710T dans la case ID)

- IG01 Code de conduite pour l'approvisionnement Remplacé voir IP11
- IG02 La soumission
- IG03 Identité ou capacité civile du soumissionnaire
- IG04 Taxe sur les produits et services/Taxe de vente harmonisée
- IG05 Taxe de vente du Québec
- IG06 Frais d'immobilisation
- IG07 Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
- IG08 Liste des sous-traitants et fournisseurs
- IG09 Exigences relatives à la garantie de soumission
- IG10 Livraison des soumissions
- IG11 Révision des soumissions
- IG12 Acceptation de la soumission Remplacé voir IP12
- IG13 Coûts relatifs aux soumissions
- IG14 Numéro d'entreprise approvisionnement
- IG15 Respect des lois applicables
- IG16 Approbation des matériaux de remplacement
- IG17 Évaluation du rendement
- IG18 Conflit d'intérêts / Avantage indu

#### **CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)**

- CS01 Exigences en matières d'accès, sécurité pour les entrepreneurs Canadiens
- CS02 Condition d'assurance
- CS03 Code de conduite et attestations

#### **DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)**

#### FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

- SA01 Identification du projet
- SA02 Nom commercial et adresse du soumissionnaire
- SA03 Offre
- SA04 Période de validité des soumissions
- SA05 Acceptation et contrat
- SA06 Durée des travaux
- SA07 Garantie de soumission
- SA08 Signature

EF997-130359/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

mtc825

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EF997-130359

MTC-2-35036

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

**APPENDICE 1- FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS** 

EF997-130359/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EF997-130359

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

MTC-2-35036

Buyer ID - Id de l'acheteur

mtc825

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

# INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

#### **IP01 DOCUMENTS DE SOUMISSION**

- 1) Les documents suivants constituent les documents de soumission:
  - (a) Appel d'offres Page 1;
  - (b) Instructions particulières aux soumissionnaires;
  - (c) Instructions générales aux soumissionnaires R2710T (2011-05-16);
  - (d) Clauses et conditions identifiées aux "Documents du contrat";
  - (e) Dessins et devis;
  - (f) Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
  - (g) Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

« Instructions générales aux soumissionnaires » est intégré par renvoi et reproduit dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC:

http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp

#### IP02 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

- 1) Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres Page 1, et ce le plus tôt possible pendant la durée de l'invitation. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG16 de la R2710T « Instructions générales aux soumissionnaires », toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.
- 2) Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'agent d'approvisionnement examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
- Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appels d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

#### **IP03 VISITE DES LIEUX**

Il n'y aura pas de visite des lieux pour ce projet.

EF997-130359/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EF997-130359

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mtc825

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

File No. - N° du dossier MTC-2-35036

#### **IP04 RÉVISION DES SOUMISSIONS**

Une soumission peut être révisée par lettre ou par télécopie conformément à l'IG11 de la R2710T « Instructions générales aux soumissionnaires ». Le numéro du télécopieur pour la réception de révisions est le (514) 496-3822.

#### IP05 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

- Un dépouillement public des soumissions aura lieu au bureau désigné sur la page frontispice «Appel d'offres» pour la réception des soumissions, peu de temps après l'heure indiquée pour la clôture des soumissions.
- 2) Après la date de clôture pour la réception des soumissions, on peut demander les résultats de l'appel d'offres en appelant le bureau compétent au numéro de téléphone (514) 496-3388.

#### **IP06 FONDS INSUFFISANTS**

Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux, le Canada pourra

- a) annuler l'appel d'offres; ou
- b) obtenir des fonds supplémentaires et attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse; et/ou
- c) négocier une réduction maximale de 15% du prix offert et/ou de la portée des travaux avec le soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse. Si le Canada n'arrive pas à une entente satisfaisante, il exercera l'option a) ou b).

#### **IP07 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS**

- 1) Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
- 2) Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1) de l'IP07 est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
- 3) Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1) de l'IP07 n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
  - a) poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
  - b) annuler l'appel d'offres.

EF997-130359/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mtc825

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. -  $N^{\circ}$  du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

EF997-130359

MTC-2-35036

4) Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG12 de la R2710T « Instructions générales aux soumissionnaires ».

#### **IP08 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION**

À l'attribution du contrat, une copie papier des dessins signés et scellés, du devis et des modifications sera fournie à l'entrepreneur retenu. Des copies supplémentaires, jusqu'à concurrence de cinq (5), seront fournies sans frais à la demande de l'entrepreneur. Il incombera à l'entrepreneur d'obtenir les autres exemplaires dont il peut avoir besoin et, le cas échéant, d'en assurer les coûts.

#### IP09 ENVOI DE LA SOUMISSION PAR TÉLÉCOPIEUR OU COURRIEL

Les soumissions envoyées par télécopieur ou par courriel ne sont pas acceptées.

#### IP10 SITES WEB

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues <u>Http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494&section=text#appL</u>

Contrats Canada (Achats et ventes) https://www.achatsetventes-buyandsell.gc.ca/fra/bienvenue

Sanctions économiques canadiennes Http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913) <u>Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf</u>

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504) Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505)

Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/documents/505.pdf

Cautionnement pour le paiement de la main-d'oeuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506)

Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/documents/506.pdf

Certificat d'assurance (formulaire PWGSC-TPSGC 357)

<u>Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/357.pdf</u>

Guide des CCUA http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp

Échelles des taux de salaires pour des contrats fédéraux de construction <u>Http://www.rhdcc.gc.ca/fra/travail/normes\_travail/contrats/echelle/index.shtml</u>

TPSGC, Services de sécurité industrielle Http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html Solicitation No. -  $N^{\circ}$  de l'invitation

EF997-130359/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EF997-130359

IP11

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

MTC-2-35036

Buyer ID - Id de l'acheteur

mtc825

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

CODE DE CONDUITE ET ATTESTATIONS

- 1. Les soumissionnaires doivent se conformer au <u>Code de conduite pour l'approvisionnement</u>. En plus de se conformer au <u>Code de conduite pour l'approvisionnement</u>, les soumissionnaires doivent répondre aux demandes de soumissions de façon honnête, juste et exhaustive, rendre compte avec précision de leur capacité de satisfaire aux exigences énoncées dans la demande de soumissions et le contrat subséquent, présenter des soumissions et conclure des contrats uniquement s'ils sont en mesure de satisfaire à toutes les obligations du contrat. En vue d'assurer l'ouverture, l'équité et la transparence du processus d'approvisionnement , les activités suivantes sont interdites :
  - (a) le paiement d'honoraires conditionnels à une personne visée par la <u>Loi sur le lobbying</u> (1985, ch. 44 [4º supplément ]);
  - (b) la corruption, la collusion, le truquage de soumission, ou toute autre activité anticoncurrentielle au cours du processus d'approvisionnement.
- 2. En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste qu'à l'exception des cas d'infractions pour lesquelles il a obtenu un pardon ou s'est vu accorder un traitement de clémence, ni lui ni sa société mère, ses filiales ou ses autres affiliées n'ont jamais été reconnus coupables d'une infraction criminelle à l'égard des activités énoncées en (a) ou (b) ci-dessus, ou ne sont visés par des accusations criminelles en instance concernant lesdites activités, déposées après le 1<sup>er</sup> septembre 2010.
- 3. Les soumissionnaires reconnaissent, en outre que la commission de certaines infractions les rendra inadmissibles à l'obtention d'un contrat. En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste qu'à l'exception des cas d'infractions pour lesquelles il a obtenu un pardon, ni lui ni sa société mère, ses filiales ou ses autres affiliées n'ont jamais été reconnus coupables ou ne font l'objet d'accusations criminelles en instance concernant une infraction visée par l'une des dispositions suivantes :
  - l'article 121 (Fraudes envers le gouvernement et Entrepreneur qui souscrit à une caisse électorale), l'article 124 (Achat ou vente d'une charge), l'article 380 (Fraude commise au détriment de sa Majesté), ou l'article 418 (Vente d'approvisionnements défectueux à Sa Majesté) du Code criminel du Canada, ou l'alinéa 80(1)(d) (Fausse inscription, faux certificat ou faux rapport), le paragraphe 80(2) (Fraude commise au détriment de Sa Majesté) ou l'article 154.01 (Fraude commise au détriment de Sa Majesté) de la Loi sur la gestion des finances publiques.
- 4. Aux fins du présent article, les entreprises, les organisations ou les particuliers sont des entités affiliées au soumissionnaire si 1) le soumissionnaire ou l'entité contrôle directement ou indirectement l'autre ou a le pouvoir de le faire, ou 2) un tiers a le pouvoir de contrôler le soumissionnaire et l'entité. Les indices de contrôle comprennent, sans s'y limiter, une gestion ou une propriété interdépendante, la désignation d'intérêts des membres d'une famille, le partage d'installations et d'équipement, l'utilisation conjointe d'employés ou une entité créée suite au dépôt d'accusations ou aux condamnations envisagées dans le présent article dont la gestion, la propriété ou les employés principaux sont les mêmes que ou similaires à ceux du soumissionnaire faisant l'objet d'accusations ou d'une condamnation, selon le cas.
- 5. L'autorité contractante déclarera une soumission non recevable si elle constate que des renseignements contenus dans les attestations envisagées ci-dessus ne sont pas véridiques.

Solicitation No. - N $^{\circ}$  de l'invitation EF997-130359/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EF997-130359 MTC-2-35036

File No. - N° du dossier

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur mtc825

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

6. Lorsque le soumissionnaire, sa société mère, ses filiales ou ses autres affiliées ont plaidé coupables à une infraction envisagée aux paragraphes 1 et 3, le soumissionnaire doit inclure dans sa soumission, une copie certifiée de documents du Bureau de la concurrence du Canada démontrant qu' un traitement de clémence a été accordé, ou une copie certifiée de documents de la Commission nationale des libérations conditionnelles démontrant qu'un pardon a été obtenu, à l'égard desdites infractions.

7. Le soumissionnaire, sa société mère, ses filiales ou ses autres affiliées ne doivent pas faire l'objet d'accusations ou de condamnations envisagées aux paragraphes 1 et 3, pendant la durée de tout contrat subséquent découlant de cette demande de soumissions.

#### IP12 REJET D'UNE SOUMISSION

- 1. Le Canada peut rejeter une soumission dans l'un des cas suivants :
  - (a) le soumissionnaire est assujetti à une mesure corrective du rendement du fournisseur, en vertu de la Politique sur les mesures correctives du rendement desfournisseurs, ce qui le rend inadmissible pour déposer une soumission pour répondre au besoin:
  - (b) un employé ou un sous-traitant proposé dans la soumission est soumis à une mesure corrective du rendement du fournisseur, en vertu de la Politique sur les mesures correctives du rendement desfournisseurs, ce qui rendrait l'employé ou un sous-traitant inadmissible pour déposer une soumission pour répondre au besoin ou à la partie du besoin que l'employé ou le sous-traitant exécuterait;
  - (c) le soumissionnaire déclare faillite ou ne peut, pour quelque motif que ce soit, exercer ses activités pour une période prolongée;
  - (d) des preuves de fraude, de corruption ou de fausse déclaration ou des preuves confirmant l'incapacité de respecter des lois protégeant les personnes contre toute forme de discrimination ont été déposées, à la satisfaction du Canada, à l'égard du soumissionnaire, de l'un quelconque de ses employés ou d'un sous-traitant proposé dans la soumission:
  - des preuves à la satisfaction du Canada que, compte tenu de son comportement antérieur, le soumissionnaire, un sous-traitant ou une personne désignée pour exécuter les travaux ne convient pas ou s'est comporté de façon inappropriée;
  - (f) dans le cadre de transactions actuelles ou antérieures avec le gouvernement du Canada :
    - (i) le Canada a exercé ses recours contractuels de suspension ou de résiliation pour inexécution à l'égard d'un contrat attribué au soumissionnaire ou à l'un quelconque de ses employés ou sous-traitants proposés dans la soumission;
    - (ii) le Canada détermine que le rendement du soumissionnaire en vertu d'autres contrats, notamment l'efficacité et la qualité dans l'exécution des travaux, ainsi que la mesure dans laquelle le soumissionnaire a respecté les clauses et les conditions contractuelles dans l'exécution des travaux, est suffisamment

Solicitation No. - N° de l'invitation EF997-130359/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EF997-130359

Amd. No. -  $N^{\circ}$  de la modif.

File No. - N° du dossier

MTC-2-35036

Buyer ID - Id de l'acheteur

mtc825

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

médiocre pour qu'on le considère incapable de répondre au besoin faisant l'objet de la soumission.

- 2. Dans le cas où le Canada a l'intention de rejeter une soumission pour des motifs tels que ceux exposés à l'alinéa 1(f), l'autorité contractante le fera savoir au soumissionnaire et lui donnera un délai de dix (10) jours pour faire valoir son point de vue, avant de rendre une décision définitive sur le rejet de la soumission.
- 3. Le Canada se réserve le droit de procéder à un examen plus approfondi, en particulier lorsque plusieurs soumissions provenant d'un seul soumissionnaire ou d'une coentreprise sont reçues en réponse à une demande de soumissions. Le Canada se réserve le droit :
  - de rejeter n'importe laquelle ou la totalité des soumissions présentées par un seul soumissionnaire ou par une coentreprise si l'inclusion de ces soumissions dans le processus d'évaluation risque de compromettre l'intégrité et l'impartialité du processus;
  - (ii) de rejeter n'importe laquelle ou la totalité des soumissions présentées par un seul soumissionnaire ou une coentreprise si l'inclusion de ces soumissions dans le processus d'approvisionnement risque de fausser les résultats de l'évaluation, menant à des résultats qui n'auraient pas raisonnablement été attendus dans les conditions existantes du marché ou qui n'offrent pas un bon rapport qualité-prix pour le Canada.

EF997-130359/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mtc825

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

EF997-130359

MTC-2-35036

# **CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)**

## CS01 EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ POUR LES ENTREPRENEURS CANADIENS

Ce projet ne contient pas d'exigences en matière de sécurité.

#### CS02 CONDITIONS D'ASSURANCE

CA1 (2008-12-12) Généralités

### CA1.1 Preuve du contrat d'assurance

- 1. Avant le début des travaux, et dans un délai de trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance (formulaire PWGSC-TPSGC 357), disponible sur le site Web de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
- 2.À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément aux exigences des garanties d'assurance décrites aux présentes.
  - 3.Les polices d'assurance doivent comprendre un avenant prévoyant la transmission au Canada d'un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.

#### CA1.2 Paiement de franchise

1.L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.

#### CA2 (2008-05-12) Assurance de la responsabilité civile des entreprises

#### CA2.1 Portée de l'assurance

1.La garantie d'assurance fournie ne doit pas être inférieure à la garantie fournie par le formulaire BAC 2100 avec toutes ses modifications successives et doit avoir :

a.un « Plafond par sinistre » d'au moins 5 000 000 \$;

b.un « Plafond pour risque produits/après travaux » d'au moins 5 000 000 \$; et

c.un « Plafond global général » d'au moins 10 000 000 \$ par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujetti à une telle limite.

- 2.Le contrat d'assurance doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une garantie pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujettis :
  - a.Dynamitage.
  - b.Battage de pieux et travaux de caisson.
  - c.Reprise en sous-œuvre.

EF997-130359/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EF997-130359

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mtc825

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

File No. - N° du dossier MTC-2-35036

d.Enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant des bâtiments ou terrains, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré.

#### CA2.2 Assuré

1.Le contrat d'assurance doit assurer l'entrepreneur et doit inclure à titre d'assuré additionnel, Sa Majesté la Reine du chef du Canada représentée par le Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, à l'égard de la responsabilité découlant des activités de l'entrepreneur ayant trait aux travaux.

#### CA2.3 Période d'assurance

1.À moins d'avis contraire par écrit du Canada ou d'indication contraire ailleurs dans les présentes, le contrat d'assurance exigé dans les présentes doit prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur jusqu'au jour de délivrance du Certificat d'achèvement, mis à part le fait que la garantie pour les travaux complétés doit, quoi qu'il en soit, être maintenue pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.

#### CS03 CODE DE CONDUITE ET ATTESTATIONS

- 1. L'entrepreneur s'engage à se conformer au <u>Code de conduite pour l'approvisionnement</u> et à ses modalités. En plus de se conformer au <u>Code de conduite pour l'approvisionnement</u>, l'entrepreneur convient aussi de respecter les modalités énoncées dans le présent article.
- 2. L'entrepreneur atteste qu'à l'exception des cas d'infractions pour lesquelles il a obtenu un pardon ou s'est vu accorder un traitement de clémence, ni lui ni sa société mère, ses filiales ou ses autres affiliées n'ont jamais été reconnus coupables ou ne sont visés par des accusations criminelles en instance, après le 1<sup>er</sup> septembre 2010, concernant les activités suivantes :
  - a) le paiement d'honoraires conditionnels à une personne visée par la <u>Loi sur le lobbying</u> (1985, ch. 44, [4° supplément]);
  - b) la corruption, la collusion, le truquage de soumission ou toute autre activité anticoncurrentielle au cours du processus d'approvisionnement.
- 3. L'entrepreneur atteste qu'à l'exception des cas d'infractions pour lesquelles il a obtenu un pardon, ni lui ni sa société mère, ses filiales ou ses autres affiliées n'ont jamais été reconnus coupables, ou ne sont visés par des accusations criminelles en instance relativement :
  - à l'article 121 (Fraudes envers le gouvernement et Entrepreneur qui souscrit à une caisse électorale), à l'article 124 (Achat ou vente d'une charge), à l'article 380 (Fraude commise au détriment de sa Majesté), ou à l'article 418 (Vente d'approvisionnements défectueux à Sa Majesté) du Code criminel du Canada, ou
  - à l'alinéa 80(1)d) (Fausse inscription, faux certificat ou faux rapport), au paragraphe
     80(2) (Fraude commise au détriment de Sa Majesté) ou à l'article 154.01 (Fraude commise au détriment de Sa Majesté) de la Loi sur la gestion des finances publiques.

Solicitation No. - N° de l'invitation EF997-130359/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. -  $N^{\circ}$  de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur mtc825

File No. - N° du dossier

MTC-2-35036

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

EF997-130359

4. Aux fins du présent article, les entreprises, les organisations ou les particuliers sont des entités affiliées à l'entrepreneur si directement ou indirectement :

- a) l'entrepreneur ou l'entité contrôle l'autre ou a le pouvoir de le faire, ou
- b) un tiers a le pouvoir de contrôler l'entrepreneur et l'entité.

Les indices de contrôle comprennent, sans s'y limiter, une gestion ou une propriété interdépendante, la désignation d'intérêts des membres d'une famille, le partage d'installations et d'équipement, l'utilisation conjointe d'employés ou une entité créée suite au dépôt d'accusations ou aux condamnations envisagées dans le présent article dont la gestion, la propriété ou les employés principaux sont les mêmes que, ou similaires à, ceux de l'entrepreneur faisant l'objet d'accusations ou d'une condamnation, selon le cas.

- 5. Dans les cas décrits aux paragraphes 2 et 3, où l'entrepreneur ou sa société mère, ses filiales ou ses autres affiliées ont obtenu un pardon ou se sont vu accorder un traitement de clémence pour de telles infractions, l'entrepreneur doit fournir une copie certifiée de documents le confirmant et provenant de la Commission nationale des libérations conditionnelles ou du Bureau de la concurrence du Canada.
- 6. Si l'entrepreneur ou sa société mère, ses filiales ou ses autres affiliées ne demeurent pas libres et quittes des accusations ou des condamnations décrites aux paragraphes 2 et 3 au cours de la période du contrat, le Canada se réserve le droit de résilier le contrat pour manquement, conformément aux dispositions du contrat en la matière.

EF997-130359/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mtc825

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

EF997-130359

MTC-2-35036

# **DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)**

- 1) Les documents suivants constituent le contrat:
  - a) Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
  - b) Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme:
  - c) Dessins et devis:
  - d) Conditions générales et clauses:

CG1	Dispositions générales	R2810D	(2011-05-16);
CG2	Administration du contrat	R2820D	(2011-05-16);
CG3	Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2010-01-11);
CG4	Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);
CG5	Modalités de paiement	R2850D	(2010-01-11);
CG6	Retards et modifications des travaux	R2860D	(2008-05-12);
CG7	Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2008-05-12);
CG8	Règlement des différends	R2880D	(2008-12-12);
CG9	Garantie contractuelle	R2890D	(2011-05-16);
CG10	Assurances	R2900D	(2008-05-12);
0 110			

Conditions supplémentaires;

#### Conditions d'assurance

R2910D\* (2008-12-12);

\*Supprimer l'article CA3 et consulter les conditions d'assurance en CS02 ci-dessus.

Justes salaires et heures de travail - Conditions de travail R2940D (2010-01-11);

Coûts admissibles pour les modifications de contrat sous CG6.4.1 R2950D(2007-05-25);

Échelles des taux de salaire pour des contrats fédéraux de construction

- (e) Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
- (f) Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
- (g) Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.
- 2) Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <a href="http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp">http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp</a>
- Échelles des taux de salaire pour des contrats fédéraux de construction est intégré par renvoi et est disponible au site Web:http://www.rhdcc-hrsdc.gc.ca/fra/travail/normes travail/contrats/echelle/index.shtml.
- 4) La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

Solicitation No. - N° de l'invitation EF997--130359/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Cheff Rei. No. - N de lei. du che

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

mtc825

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

EF997-130359 MTC-2-35036

\_\_\_\_\_

# FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

#### **SA01 IDENTIFICATION DU PROJET**

Réfection des accès et stationnements du collège du personnel - Complexe pénitencier de Laval

SA02 NOM C	OMMERCIAL ET ADRESSE DU SOUMISSIC	NNAIRE
Nom:		
Adresse:		
Téléphone:	Télécopieur:	NEA
SA03 OFFRE		
mentionné ci-de	aire offre à Sa Majesté la Reine du chef du ssus, conformément aux documents de sour NDIQUÉ DANS L'APPENDICE 1.	
(exprime	\$ excluant la TPS/T\ é en chiffres)	/H.

#### SA04 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

La soumission ne peut être retirée pour une période de 30 jours suivant la date de clôture de l'invitation.

#### **SA05 ACCEPTATION ET CONTRAT**

À l'acceptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire est formé entre le Canada et l'entrepreneur. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés aux Documents du contrat.

### **SA06 DURÉE DES TRAVAUX**

L'entrepreneur doit exécuter et compléter les travaux dans les sept (7) semaines à partir de l'avis de l'acceptation de l'offre.

#### **SA07 GARANTIE DE SOUMISSION**

Le soumissionnaire joint à sa soumission une garantie de soumission conformément à l'IG09 - Exigences relatives à la garantie de soumission de la R2710T - Instructions générales aux soumissionnaires.

Solicitation No. - N $^{\circ}$  de l'invitation EF997-130359/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EF997-130359

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mtc825

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

File No. - N $^{\circ}$  du dossier

MTC-2-35036

Solicitation No. - N $^{\circ}$  de l'invitation EF997-130359/A Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mtc825

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EF997-130359

File No. - N° du dossier MTC-2-35036 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

SA08	SIGNATURE		
Nom e	t titre de la personne autorisée à signer au ne	om du soumissionnaire (Tapés ou lettres moulées)	
	Signature	Date	

Solicitation No. - N° de l'invitation EF997--130359/A

on Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mtc825

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

EF997-130359

MTC-2-35036

# **APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS**

- 1) Les prix unitaires seront retenus pour établir le montant total des prix calculés. Toute erreur arithmétique a cet appendice sera corrigé par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter la soumission si quelconque des prix soumis ne tient pas fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

#### **TABLEAU DES PRIX UNITAIRES**

- Le tableau des prix unitaires désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix unitaires.
- a) Les travaux faisant partie de chaque article sont tels que décrits aux sections du devis en référence.
- b) Le prix unitaire ne doit pas inclure de montants pour des travaux qui ne sont pas inclus aux articles de prix unitaires.

Article	Référence au	Catégorie de main-d'œuvre, outillage	Unité de	Quantité	Prix estimatif total
	devis	ou matériaux	mesure	Estimative	excluant la TPS/TVH
1	01 35 00.06	Circulation et signalisation	global	1	\$
2	01 52 00	Installation d'une roulotte de chantier et protection de l'existant	global	1	\$
3	31 00 00.01 31 11 00	Essouchement, essartement, élagage, enlèvement de la terre végétale et terrassement	global	1	\$
4	01 74 21	Excavation de l'existant et disposition des surplus d'excavation	global	1	\$
5	01 74 21 02 41 13.14	Disposition des surplus de pulvérisation	global	1	\$
6	01 74 21 02 41 13	Démantèlement des murs de soutènement et récupération des blocs	global	1	\$
7	01 74 21 31 23 33.01	Puisard et conduite à excaver	global	1	\$
8	01 74 21 32 16 15	Socle de béton à refaire	global	1	\$
9	31 24 13	Remblai complémentaire et nivellement	global	1	\$
10	32 17 23	Marquage de chaussée	global	1	\$
11	26 05 00 26 05 20 26 05 21 26 05 22	Alimentation et raccordement des nouveaux lampadaires	global	1	\$
12	02 41 15	Pompage des eaux du réservoir	global	1	\$
13	31 24 13	Remblai contrôlé pour travaux des réservoirs	global	1	\$

Solicitation No. - N $^{\circ}$  de l'invitation EF997-130359/A

EF997-130359

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mtc825

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

le réf. du client File No. - N° du dossier MTC-2-35036

Article	Référence au devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative	Prix unitaire excluant la TPS/TVH	Prix estimatif total excluant la TPS/TVH
14	01 74 21 02 41 13	Enlèvement et disposition de bordure de béton	m.lin.	505	\$	\$
15	01 74 21 02 41 13	Enlèvement et disposition de trottoir de béton	m.ca.	150	\$	\$
16	01 74 21 02 41 13	Enlèvement et disposition de pavé-uni	m.ca.	160	\$	\$
17	01 74 21 02 41 13	Enlèvement et disposition de dalle et escalier de béton	m.ca.	95	\$	\$
18	01 74 21	Enlèvement et disposition de surface pavée	m.ca.	5700	\$	\$
19	32 11 16.01	MG112	m.ca.	4000	\$	\$
20	32 11 23	Structure de chaussée en MG20	t.m.	4250	\$	\$
21	32 11 23	Préparation et ajustement avant pavage	m.ca.	7300	\$	\$
22	32 11 23 33 05 13	Ajustement des structures	unité	13	\$	\$
23	33 05 13	Remplacement de cadre et couvercle	unité	5	\$	\$
24	32 12 16	Enrobé bitumineux ESG-10 PG58-28	t.m.	425	\$	\$
25	32 12 16	Enrobé bitumineux ESG-10 avec granulats 100% fracturés PG58-28	t.m.	915	\$	\$
26	32 12 16	Liant d'accrochage	m.ca.	3400	\$	\$
27	32 16 15	Bordure de béton	m.lin.	875	\$	\$
28	32 16 15	Trottoir dalle de béton	m.ca.	200	\$	\$
29	32 16 15	Trottoir de béton avec bordure monolithique	m.lin.	40	\$	\$
30	G2030	Trottoir de pavé-uni	m.ca.	145	\$	\$
31	32 16 15	Dalle de béton	m.ca.	80	\$	\$
32	32 16 15	Escalier de béton incluant rampe	m.ca.	25	\$	\$
33	33 05 13	Puisard à remplacer 600mmØ	unité	1	\$	\$
34	33 05 13	Puisard à remplacer 900mmØ	unité	1	\$	\$
35	33 05 13	Puisard 450mmØ	unité	1	\$	\$
36	33 41 00	Conduite d'égout pluvial 200mmØ	m.lin.	25	\$	\$
37	33 41 00	Ponceau 250mmØ	m.lin.	5	\$	\$

EF997-130359/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mtc825

MONTANT ESTIMATIF TOTAL

Reporter le montant sur la ligne de la clause SA03

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

EF997-130359

MTC-2-35036

Article Référence au Catégorie de main-d'œuvre, Ouantité Prix unitaire Prix estimatif Unité de devis outillage ou matériaux mesure Estimative excluant la total excluant la TPS/TVH TPS/TVH 38 Empierrement sur géotextile m.ca. 75 \$ \$ 39 Mur de soutènement 150 \$ \$ m.ca. 40 \$ Bloc supplémentaire pour mur unité 25 \$\_\_ de soutènement 41 Panneau de signalisation unité 25 \$\_ \$\_\_ 42 26 05 00 12 Lampadaire à remplacer unité \$\_ 26 05 20 26 05 21 26 05 22 26 50 00 43 26 05 00 Lampadaire et base de béton à unité 1 \$\_ \$ 26 05 20 remplacer 26 05 21 26 05 22 26 50 00 44 26 05 00 Lampadaire et base de béton à unité 11 \$ 26 05 20 installer 26 05 21 26 05 22 26 50 00 45 32 91 19.13 Tourbe en plaque 4500 \$ m.ca. 32 92 23 46 32 91 19.13 Terre végétale m.ca. 140 \$ 47 Poteau protecteur unité \$ 48 02 41 15 Conduite existantes à 4 unité bouchonner 49 Coffrage et bétonnage sous la 125 02 41 15 m.cu. structure de bâtiment existant 50 02 41 15 Démolition et excavation de la m.cu. 200 dalle supérieure, d'une partie des murs et des colonnes des réservoirs 02 41 15 Fragmentation de la dalle 500 51 m.ca. inférieure des réservoirs